

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 3 JUILLET 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 3 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS: H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : J-P. MARTY (représenté par S. FEVRIER).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Indemnité de surveillance allouée au personnel enseignant.**
- 2/ Convention d'occupation du domaine public par Free Mobile.**
- 3/ Adhésion au groupement de commande « Equipements de Protection Individuelle » initié par le Centre de Gestion 34.**
- 4/ Régularisation : retrait du SIVOM d'Ensérune.**
- 5/ Questions diverses.**

1/ Indemnité de surveillance allouée au personnel enseignant.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que certains enseignants de l'école élémentaire ont effectué des heures dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires, du mois de septembre 2016 au mois de juillet 2017. Il convient à présent de les rémunérer au tarif en vigueur au 01/07/2016, suite à la parution du décret ministériel n°2016-670 du 25 mai 2016.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2/ Convention d'occupation du domaine public par Free Mobile.

Le 20 juin dernier, Mme le Maire, M. BITTER, Mme VINUELAS et M. CONSUL ont reçu deux représentants de la société Free Mobile afin de renégocier la convention initialement conclue avec Bouygues Télécom, relative à l'occupation du domaine public par des équipements techniques destinés à émettre ou à recevoir des ondes radioélectriques. En effet, la société Free Mobile s'apprête à reprendre le site de radio téléphonie de Bouygues et la Municipalité a souhaité, plutôt que de valider un transfert de convention, d'en revoir certaines clauses. Ainsi, le montant du loyer annuel a été porté à 6 000 € (au lieu de 5 000 € comme prévu par la convention de 2009). Toutes les demandes de la Commune ont été acceptées et ont fait l'objet d'une proposition de convention que Madame le Maire soumet à l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise Mme le Maire à la signer.

Il a été également évoqué le problème des effets de l'exposition aux champs électromagnétiques sur la santé. Sur les conseils de Free Mobile, une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques a été adressée à l'Agence Nationale des Fréquences. Cette mesure permettra de déterminer le niveau du champ magnétique et sa conformité par rapport au seuil réglementaire. Les résultats seront diffusés à la population.

3/ Adhésion au groupement de commande « Equipements de Protection Individuelle » initié par le Centre de Gestion 34.

L'employeur a l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents. Cette obligation concerne notamment la fourniture des Equipements de Protection Individuelle.

C'est pour cette raison que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault a créé un groupement de commande dans le but de mutualiser les achats en matière de prévention des risques professionnels et de limiter ainsi les coûts des mesures de prévention et de protection à mettre en place par les collectivités. L'adhésion à ce groupement étant sans obligation d'achat, Madame le Maire soumet à l'assemblée la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise Madame le Maire à la signer.

4/ Régularisation : retrait du SIVOM d'Ensérune.

Le SIVOM d'Ensérune n'a pas acté de façon réglementaire le retrait de la commune du SIVOM d'Ensérune, suite au transfert de la compétence « déchets » vers la communauté de communes, au 31 décembre 2005. Donc, bien que la délibération attenante à cet objet ait bien été prise en temps voulu par la Commune, la Sous-Préfecture exige que la procédure complète soit reprise et

menée à son terme c'est-à-dire jusqu'à ce que le retrait de la commune soit officialisé par arrêté préfectoral. Ainsi, la Commune doit réitérer sa demande de retrait du SIVOM par délibération du Conseil Municipal. Ce dernier prend note de cette volonté préfectorale et sollicite le retrait de la commune du SIVOM d'Ensérune.

5/ Questions diverses.

Organisation des rythmes scolaires : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires permet aux communes qui le souhaitent de revenir à une organisation du temps scolaire sur quatre jours. Afin de prendre en considération le souhait des parents d'élèves, un sondage a été distribué à ces derniers qui ont répondu à 90 % en faveur du retour à la semaine de quatre jours. Le Conseil d'Ecole a donc voté à l'unanimité pour cette modification des rythmes scolaires dès la rentrée 2017. Cette décision a été prise conjointement avec la Municipalité. Une demande de dérogation a ensuite été adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et reste à ce jour dans l'attente de réponse.

Alimentation en eau potable de la commune : Madame le Maire rappelle la réunion devant avoir lieu le 6 juillet prochain en présence de l'ARS et du Conseil Départemental de l'Hérault, notamment. Elle précise que cette réunion est destinée à proposer à l'ARS, selon son souhait, des solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune. Sécurisation partielle, à court terme, tout d'abord, via l'interconnexion avec le SIVOM d'Ensérune par l'intermédiaire du réservoir de Quarante et sécurisation totale, à plus long terme, via la mise en service du forage de Marie-Close.

Travaux d'aménagement du carrefour de La Croisade : Le Conseil Municipal déplore le résultat de l'aménagement du carrefour avec, en particulier, une absence de visibilité en venant d'Ouveillan.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé ce jour par M. D'ANDOQUE qui soulève un problème de stationnement sur le trottoir situé à droite, en direction de Carcassonne. Madame le Maire transmet ce courrier à l'Agence Départementale d'Olonzac.

Travaux de voirie : M. DOMENECH informe l'assemblée que des devis ont été demandés à l'entreprise FRANCES et la société COLAS pour la reprise de la voirie Place Salengro et Rue de La Poste en enrobé noir ou rouge ou en pavé béton (afin de se rapprocher des pavés de l'église). Ils seront examinés par la commission des travaux.

Démolition des WC publics, place Jean Jaurès : M. BITTER précise que, dans le cadre de la démolition des WC publics, il faut penser, avant démolition, à fermer l'accès à la pompe des puisards par le haut et créer un accès par le bas, depuis la rivière. Les employés municipaux se chargeront de ces travaux.

Tracé du futur GR de Pays côté Vignobles : Madame le Maire soumet au conseil le tracé final du futur GR de Pays côté Vignobles qui prévoit une liaison entre Assignan et Cruzy via Villespassans. Les remarques éventuelles concernant ce tracé peuvent être déposées auprès de Mme BANCAL à la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Vols et vandalisme : Madame le Maire évoque les récents vols (au lotissement Les Vimaires notamment) et actes de vandalisme dont la commune est frappée de façon récurrente.

M. DOMENECH demande à ce que soit portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, l'embauche d'un agent de police municipale.

Objectif Zéro Phyto : M. BITTER fait part au conseil des récentes réunions auxquelles il a participé proposant des alternatives à l'emploi de désherbant. A l'heure actuelle, aucun procédé n'a prouvé son efficacité.

A 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,